

IR
2015



FIP CORSE DÉVELOPPEMENT

Source : IGN

BIEN-ÊTRE – AGROALIMENTAIRE – DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE – GASTRONOMIE
DIGITAL MÉDIA – TOURISME – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Code ISIN : FR0012847283

Fonds d'Investissement de Proximité

Durée de blocage de 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31 décembre 2022 au minimum, et soit jusqu'au 31 décembre 2024 au maximum)



CALAO
FINANCE

WWW.CALAOFINANCE.COM

CALAO FINANCE : un investisseur actif avec une approche entrepreneuriale

CALAO FINANCE est une société de gestion de capital investissement indépendante, intervenant au capital d'entreprises de croissance. La caractéristique principale de CALAO FINANCE est d'être un investisseur « entrepreneur » au côté des PME.

En effet, tout en étant un investisseur minoritaire avec le FIP Corse Développement, l'apport de CALAO FINANCE n'est pas **uniquement financier mais aussi entrepreneurial** : à la fois dans des partages d'expériences et de méthodes, mais aussi au niveau business avec le croisement des réseaux relationnels.

Une approche thématique

Depuis son origine, CALAO FINANCE mène une politique d'investissement axée plus particulièrement sur les entreprises des **secteurs de l'art de vivre et des activités stratégiques**, pour lesquels l'équipe a des convictions fortes.

Cette approche thématique permet de mieux détecter les tendances, les secteurs exportateurs ou les **savoir-faire relativement uniques**. Ainsi, l'équipe peut se forger des convictions et accompagner plus efficacement les participations dans leur développement.

L'association d'expertises complémentaires

CALAO FINANCE se caractérise donc par l'organisation de son équipe qui réunit des professionnels expérimentés du capital investissement et des experts métiers, car rien ne remplace l'expérience du praticien aux côtés de l'investisseur. CALAO FINANCE réunit une équipe ayant comme valeurs communes, l'esprit entrepreneurial et l'objectif du retour sur investissement. La société a été fondée et est dirigée par Eric GAILLAT et Rodolphe HERBELIN.

La société de gestion intervient pour le compte d'investisseurs privés, institutionnels et professionnels, ainsi que de family offices. CALAO FINANCE a reçu en 2014 le Prix **MORNINGSTAR** « Emerging Manager Best Practices 2014 » dans la catégorie Capital investissement/ Actifs Réels (*Avertissement : les récompenses et prix ne préjugent pas de la performance des supports d'investissement*).



Quelques experts sectoriels

La légitimité des membres du comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés par le FIP. L'équipe de gestion peut consulter l'avis du comité d'experts pour prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement sur les secteurs d'activité.

Hubert AURIOL,

Expert pour les loisirs, les sports et le Management (*Directeur du Grand Rallye de Chine, ex-Directeur Général du Pôle Sports Mécaniques d'Amaury Sport Organisation, triple vainqueur du Dakar*).



Fabrice BOË,

Expert pour les secteurs du luxe, du bien-être et du multimédia, Président d'Ines de la Fressange (*ex-Directeur Général d'Hermès et de Lancôme, ex-Président de Prisma Presse*).



Christel CHOUDER,

Expert pour les secteurs Art de Vivre / Luxe (*ex-Directrice Duty Free Amérique chez Sisley Cosmetics, et ex-Area Manager Senior chez L'Oréal Amérique*).



Jérôme de LABRIFFE,

Expert pour le Digital Média et le Big Data (*ex-Directeur Big Data Development du groupe BNP Paribas*).



Jean-Marc SCHAUB,

Expert pour l'énergie et l'Environnement (*ex-Président de Maisoning et ex-Directeur Général de Primagas*).



Yves VERET,

Expert pour les technologies stratégiques (*ex-Directeur Général des Services de BULL et ex-Président de MATRA Cap Systèmes*).



Avertissement : La composition de l'équipe est naturellement susceptible d'évoluer dans le temps et sa composition complète peut être consultée sur notre site internet : www.calaofinance.com.

Le comité de suivi du FIP Corse Développement

Le comité de suivi du FIP Corse Développement est composé d'experts sectoriels et de personnalités qualifiées, impliquées dans le développement de l'économie Corse, comme le CREDIT AGRICOLE DE CORSE. Il a un rôle consultatif.

Ce comité vise à **optimiser le développement des PME du FIP**. Il se traduit notamment par des réunions semestrielles, permettant des partages d'expériences entre PME du Fonds, en présence des membres du comité, source de croissance des réseaux relationnels. Le comité pourra également mener, en liaison avec l'éco-système régional, une action en direction des entrepreneurs d'origine corse aujourd'hui implantés à l'étranger, afin d'aider les PME encore uniquement « insulaires », à l'export.

Dans le cadre de ce comité, les PME se verront sensibilisées à la **démarche d'intelligence économique**, qui concerne « la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique ». Dans les faits, cela vise à sensibiliser les entreprises à trois ensembles de procédures, contribuant à pérenniser leur développement : mesures de protection du savoir-faire, dispositifs de veille économique et gestion de la communication. Cette démarche n'est pas nouvelle pour les grandes entreprises, mais elle est encore très peu intégrée par les PME.

La politique d'investissement du FIP Corse Développement

Disposant d'une implantation stratégique sur le bassin méditerranéen, l'économie Corse compte plus d'un millier de PME éligibles au FIP. Les activités liées au tourisme sont l'un des atouts de l'île de Beauté, aux côtés de PME à fort potentiel qui évoluent sur des secteurs variés, allant du digital à l'énergie.

Ainsi la politique d'investissement du FIP concerne l'ensemble des thématiques suivies par CALAO FINANCE, qui selon nous, sont des secteurs économiques de croissance, avec plus particulièrement les **secteurs de l'Art de Vivre** tels que le bien-être, l'agro-alimentaire, la distribution spécialisée, l'e-commerce, l'hôtellerie, la gastronomie, le luxe, les loisirs et le sport, mais aussi les **secteurs plus technologiques** comme le digital média, l'efficacité énergétique, et les technologies de l'information. Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'exemple et la liste n'est pas exhaustive.

L'objectif est d'accompagner ces sociétés dans leur développement **notamment à l'export**.

Les grandes typologies sectorielles suivies par le FIP

Les **secteurs de l'Art de Vivre** sont bien souvent perçus à travers des leaders mondiaux, notamment dans le luxe, alors qu'ils réunissent aussi de très nombreuses PME, intervenant dans des secteurs diversifiés. Les PME de ces secteurs développent des biens et services principalement à destination du consommateur final.

Les PME de l'Art de Vivre se situent sur un univers d'investissement large et prometteur, selon l'équipe de gestion, car elles évoluent sur des marchés en fort développement. Leurs activités ont comme caractéristiques communes, le savoir-faire, l'exigence, la qualité, une forte R&D et une dimension exportatrice.

Pour plusieurs de ces activités, leur développement est accéléré car il est sous-tendu par deux facteurs de consommation : le premier qui est un besoin intrinsèque classique (qualité, originalité) et le second qui est dit statutaire et reflète l'adhésion à une tendance.

Les **secteurs technologiques** se caractérisent par des innovations régulières. Les PME de ces secteurs développent des biens et services principalement à destination d'autres entreprises et certaines de ces activités peuvent être "duales" car elles ont des applications civiles et militaires.

Composition du FIP

Au minimum 70 % investi dans des PME situées en Corse, en actions (actions classiques et actions de préférence) et en obligations convertibles selon la réglementation. L'analyse des dossiers d'investissements combine une expertise classique d'investisseur et une expertise métier :

- la qualité de l'équipe (management, organisation, ...),
- la qualité du « business model » (portefeuille clients, récurrence du chiffre d'affaires,...),
- le positionnement de l'entreprise (potentiel mondial, brevet,...),
- la stratégie de développement et de valorisation.

Le fonds selon sa taille prendra de 12 à 25 participations dans des entreprises cibles.

Les actions de préférence regroupent dans un régime plus général et plus souple, les actions de priorité, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP) et les certificats d'investissement (CI). Leurs caractéristiques sont très largement laissées à la liberté de l'émetteur. Ce sont des actions qui peuvent donner droit à des avantages pécuniaires (dividende majoré,...) ou politiques (droit de contrôle spécifique,...).

Au maximum 30 % investi dans un portefeuille d'OPC diversifié, OPC de types monétaire, obligataire, convertible ou action. Cette allocation sera définie par la société de gestion, en fonction de ses propres critères.

Profil de risque du FIP

Un investissement dans le FIP CORSE DEVELOPPEMENT comporte pour l'investisseur un ensemble de risques, rien ne garantit que le fonds atteindra ses objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques suivants avant d'investir dans le Fonds :

Risque de perte en capital : les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ;

Risque dû à l'absence de liquidité des titres : le Fonds a vocation à investir minoritairement dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé. L'univers d'investissement du fonds ne présentant pas une liquidité équivalente aux marchés cotés, il pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités ;

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de moins de huit ans : l'investissement de 20% des actifs du Fonds au maximum en titres d'entreprises exerçant leur activité ou juridiquement constituées depuis moins de huit ans, pourra impacter significativement à la baisse la valeur liquidative du Fonds en raison de la précocité de ces entreprises ;

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la sélection des sociétés par l'équipe de gestion du Fonds, à savoir l'appréciation de la qualité des sociétés selon ses critères reste sujet aux aléas inhérents au capital-investissement. Il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Caractéristiques du FIP Corse Développement

Catégorie agréée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum TTC (9 ans)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM-GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM-D)
Droits d'entrée et de sortie	0,555 %	0,555 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,850 %	1,500 %
Frais de constitution	0,111 %	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,150 %	Néant
Frais de gestion indirects	0,200 %	Néant
Total	4,87 %	2,06 %

- **Société de gestion** : CALAO FINANCE
- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Commissaire aux comptes** : FIDUS
- **Valeur d'origine des parts A** : 100 €
- **Souscription minimale** : 10 parts
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : semestrielle
- **Période de souscription** : jusqu'au 31/12/2016
- **Durée de blocage des parts** : 7 ans minimum après la date de constitution du fonds, prorogéable 2 fois une année sur décision de la société de gestion, soit une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024 maximum - sauf cas légaux (invalidité, décès, licenciement).
- **Distribution** : pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. A partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FIP Corse Développement
- **Périodicité de la lettre d'information** : semestrielle.
- **Date de l'agrément AMF** : 21/07/2015.

Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années à compter de la date de constitution du fonds (soit jusqu'au 31 décembre 2022 minimum), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31 décembre 2024 au maximum). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et à l'article 3 du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Respect des critères d'investissement au 31/12/2014 des FIP et FCPI gérés par CALAO FINANCE

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2014	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FCPI Innovation Stratégique	2011	90,60 %	30/04/2013
FCPI Art de Vivre	2011	81,65 %	30/04/2013
FIP Expertise Duo	2012	60,08 %	31/10/2013
FIP Art de Vivre et Filière Bois	2012	90,40 %	30/04/2014
FCPI Expertise Innovation	2013	45,06 %	31/12/2015
FCPI Expertise Calao	2014	3,98 %	31/12/2017

Le cadre fiscal (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune)

En contrepartie d'un risque en capital limité à votre apport et d'une durée de blocage de 7 ans minimum (soit jusqu'au 31 décembre 2022) qui peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024), sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt liée au montant investi (hors droits d'entrée) au choix de :**

- **38 % de réduction d'impôt sur le revenu (IR)** dans la limite d'une réduction de 4 560 € pour un célibataire ou de 9 120 € pour un couple soit un maximum de souscription de 12 000 € ou 24 000 €.
- ou **35 % de réduction sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)** pour un foyer fiscal et ce dans la limite de 18 000 €.

Et également dans les deux cas (réduction d'IR ou d'ISF), vous bénéficiez d'une exonération des revenus et plus-values au terme (hors prélèvements sociaux).

Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, l'investisseur doit conserver ses parts pendant au moins sept ans à compter de la date de souscription. Le FIP est un produit de défiscalisation. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Un FIP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. La performance de ses investissements n'est pas certaine, les actifs sous-jacents présentent un risque de perte en capital. La stratégie de gestion mise en œuvre comporte pour l'investisseur un risque de perte en capital, rien ne garantit que le fonds atteindra ses objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans le DICI, avant d'investir dans le Fonds.



CALAO Finance
10, rue de Copenhague - 75008 Paris
Tél : 01 44 90 70 70

info@calaofinance.com
www.calaofinance.com
Agrément AMF : n° GP 10000052